

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Création : 02/2024

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1, règles d'enseignement :

L'école de conduite Express conduite applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2, règles générales :

- respecter les locaux, le matériel, le personnel de l'établissement et les autres élèves sans discrimination aucune ;
- les élèves doivent avoir une bonne hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- ne pas fumer ou vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles ;
- ne pas manger ou boire dans la salle de code et dans les véhicules ;
- éteindre son portable ou baladeur ;
- il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité ;
- il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests de code par DVD ;
- si nécessaire : utiliser des lunettes de soleil, des lunettes ou lentilles de vue, de l'eau et des habits de pluie ;
- suivre les consignes de l'enseignement, sans en rajouter d'autres (pour gagner du temps) ;
- prévenir l'enseignant si : on se sent mal, on a quelque chose à dire ou demander ou si un souci personnel nous préoccupe ;
- L'élève est autonome pour ce rappeler de ses leçons qu'il a programmé ;
- en cas de changement de téléphone, donner le nouveau numéro au bureau ;
- être à l'heure aux cours, ou prévenir en cas d'absence (pour retirer une leçon sans la perdre, le faire au moins 48 h pleines en avance) ;
- aucune leçon ne peut être décommandée par répondeur, réseau social ou mail, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau ;
- Une leçon de conduite, la durée de conduite réelle est à l'appréciation de l'enseignant, la leçon de conduite pourra être raccourcie si l'enseignant doit faire du trajet pour l'élève
- Si l'enseignant doit aller chercher l'élève à domicile (ou établissement scolaire) le temps de route sera pris sur la leçon
- éviter les pauses qui ne sont pas nécessaires ;
- s'assurer de la date et de l'heure de sa prochaine leçon (ou examen) ; ainsi que de son paiement ;
- se tenir informé du nombre d'heures de formation qui a déjà été réalisé et de ce qu'il reste à faire ;
- si vous avez des délais à respecter pour passer les examens, l'auto-école fera de son mieux pour vous présenter prêt et à temps, mais c'est à vous de faire le nécessaire pour progresser régulièrement et nous rappeler à temps vos délais ;
- il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement, le cas échéant ; ainsi que leur contrat et ses conditions générales ;

Article 3, examens :

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique il faut qu'il demande conseil au gérant ; celui-ci analysera sa progression, son assiduité, et son résultat (moyenne) puis le conseillera.

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen pratique il faut que le programme de formation soit terminé et qu'un avis favorable soit donné par l'enseignant chargé de la formation. Les contrats auto (qui sont non modifiables) stipulent que : « l'école de conduite assure l'accompagnement de l'élève sur le centre d'examen » ; cela signifie que pendant l'examen il y a un accompagnement, cela ne signifie pas que nous emmenons les élèves jusqu'au lieu de l'examen (ce qui serait impossible dans certains cas, exemple : si 5 élèves passent leur permis sur le même rendez-vous, il n'y aura pas assez de places dans la voiture).

Aucun accompagnement à l'examen pratique ne sera fait si le solde du compte n'est pas réglé avant la date de l'examen.

Article 4, manquements au règlement intérieur :

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance : - avertissement oral, - avertissement écrit, - suspension provisoire, - exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto école pour un des motifs suivant :

- non-paiement, - attitude empêchant la réalisation du travail de formation, - évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée, - non respect du présent règlement intérieur.

Conseils pour bien réussir votre formation :

- 1) Soyez éthique (par exemple ne conduisez pas sans permis en dehors des leçons, c'est interdit et on prend de mauvaises habitudes).
- 2) Si quelqu'un vous rabaisse dans votre vie, faites-y quelque chose pour moins subir (sinon ça peut créer des échecs et des accidents).
- 3) Soyez en forme (dormez et mangez suffisamment ; ne soyez pas sous l'emprise de drogue, de certains médicaments ou d'alcool : attention, si vous sentez l'alcool le moniteur peut vous interdire de commencer la leçon mais elle restera payante !)
- 4) Ne croyez pas tout savoir (vous savez déjà sûrement des choses sur la conduite et la sécurité, mais il est important d'accepter de savoir d'autres choses sinon vous ne tireriez pas tous les bénéfices de votre formation).
- 5) Connaissez le but de votre formation (donc le voici : maîtriser son véhicule et être capable de le déplacer d'un endroit à un autre en toute sécurité ; et ainsi obtenir le permis !).
- 6) Obtenez des explications si vous ne comprenez pas un mot (utilisez un petit dictionnaire pour chaque mot que vous ne comprenez pas, ou bien demandez au moniteur de vous expliquer).
- 7) Familiarisez-vous avec le véhicule (touchez-le, poussez-le, regardez-y de plus près ...)
- 8) Progresser petit à petit (cela ne veut pas dire de progresser doucement, juste de ne pas griller d'étape ; donc l'enseignant testera vos progrès ; prévenez-le tout de même si vous êtes dans la confusion, car c'est ce qui se passe lorsqu'on grille des étapes).
- 9) Faites-vous votre propre jugement en écartant toute idée fixe (faites ce que l'enseignant demande, puis regardez par vous-même si ça marche ou pas, si ça marche alors continuez à le faire à l'avenir, si ça ne marche pas, discutez-en avec le moniteur ; c'est à vous de donner une valeur à ce que vous apprenez : « Est-ce utile, important, obligatoire ? » ; vous devez vous faire votre propre idée).
- 10) Ne laissez pas traîner en longueur votre formation (donc prenez plusieurs leçons à l'avance et de manière régulière ; faites de votre mieux pendant les cours pour progresser rapidement ; si vous le pouvez, appliquez-vous à bien circuler en dehors des leçons sur les véhicules dont vous avez déjà le permis ; travaillez chez vous : par exemple relisez les livres, réécrivez ce que le moniteur vous a demandé de faire en leçon, faites des schémas, lisez des revues ...).
- 11) Apprenez pour mettre en pratique, et pas dans le seul but de réussir l'examen (afin d'éviter tout entraînement superficiel qui ne vous servirait pas beaucoup, et qui rendrait votre réussite plus délicate ; mais si vous mettez en pratique ce que le moniteur vous a appris alors l'examen sera plus facile !)

L'école de conduite Express Conduite permis est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation !!!